

**POLICE**  
TERREBONNE



# Bordereau de transmission

Date : 9 décembre 2015	REFERENCE :
Télécopieur # : 819 994 0218	Téléphone # :
Destinataire : Mme Danielle Hay-Cucoronato secrétaire générale CRTC	
Expéditeur(trice) : M. Marc Brisson, directeur	

Nombre de pages (incluant celle-ci) :	3	
L'original vous sera transmis par la poste :	non <input checked="" type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>

Bonjour,

Merci de bien vouloir prendre connaissance de la correspondance en annexe ayant pour objet :

« Intervention : Demande de la Partie 1 # 2015-1326-8 »

## NOTE DE CONFIDENTIALITE

L'information apparaissant dans ce document télécopié est légalement privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui elle est adressée. Si ce document vous est parvenu par erreur, soyez par la présente avisé que sa lecture, sa reproduction ou sa distribution sont strictement interdites. Vous êtes en conséquence prié de nous en informer par téléphone et nous retourner ce document par la poste. Merci.

Opérateur(trice) :

Police de Terrebonne  
491, boul. des Seigneurs  
Terrebonne, (Québec) J6W 1T5  
Tél. : (450) 961-2001  
Fax : (450) 471-9615

**POLICE  
TERREBONNE****Par télécopieur : 819-994-0218**

Terrebonne, le 9 décembre 2015

Madame Danielle May-Cuconato  
Secrétaire générale  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

*À votre service***Objet : INTERVENTION : Demande de la Partie-1 # 2015-1326-8**

Madame,

Par la présente, le Service de police de la ville de Terrebonne réitère son appui à la chaîne de télévision Avis de Recherche (ADR) tel que nous l'avons fait dans une lettre adressée au CRTC en 2013 et dont nous joignons copie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc Brisson  
Directeur

MB/as

p.j.

c.c. Monsieur Vincent Gérarditano, président et fondateur  
Avis de recherche TV

**POLICE**  
TERREBONNE*À votre service*Par télécopieur : 1 819 994-0218

Le 28 janvier 2013

Monsieur John Traversy  
Secrétaire général  
CRTC  
Ottawa, ON K1A 0N2

**Objet : L'avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2013-19  
qui porte les numéros de demandes 2012-1051-7 et 2012-0689-7**

---

Monsieur,

Ayant pris connaissance de la demande de Monsieur Vincent Géricitano de la chaîne de télévision « Avis de recherche » auprès de votre organisation afin qu'elle soit accréditée comme service d'intérêt public, nous désirons vous faire part de notre appui d'une telle démarche.

En effet, cette chaîne diffuse au grand public des avis de recherche relatifs aux crimes non résolus, aux personnes disparues et aux criminels en fuite, que les corps policiers émettent couramment à travers le pays.

Un tel service de diffusion nous assure, en tant qu'agence émettrice de ces avis, une couverture médiatique fort appréciable, voire indispensable, étant donné que ces informations sont dignes d'intérêt public. En effet, aucun autre médium de communication de l'information n'est plus adapté que la télévision pour faire connaître à la population des messages de prévention et des avis de recherche.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Guy Dubois, directeur

GD/as

c.c. Monsieur Vincent Géricitano, président et fondateur  
Avis de recherche TV

TERREBONNE  
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES  
BOIS-DES-FILION